

5000 terrains adjacents aux nouvelles usines du C. P. R. à vendre par U. H. DANDURAND 7, 8, 9 et 10 Édifice "La Presse" 45-160

Le Canada

Le Canada d'abord, le Canada toujours, rien que le Canada. (Laurier)

VOL. I — No 51

MONTREAL, JEUDI, 4 JUIN 1903

PRIX, UN SOU

DES FEUX DANS TOUS LES COINS DE LA PROVINCE!

Les populations effrayées se demandent ce qui surviendra demain

La moindre tempête de vent amènerait une conflagration générale

L'émol est général d'Ottawa au Lac St-Jean

Une épaisse fumée obscurcit le soleil.

Shawinigan, le nord de Montréal, Coteau Station, le nord de Québec sont particulièrement éprouvés

Un quartier de Hull est encore la proie des flammes

Des ponts brûlés empêchent la circulation des trains

LES PERTES SE CHIFFRENT PAR CENTAINES DE MILLE DOLLARS

Les lignes télégraphiques et téléphoniques interrompues

Vers 1 heure hier après-midi, un brouillard jaune sale descendit sur la ville et la campagne, noyant tout dans son opacité opaque.

Le vent qui avait été assez fort dans l'avant-midi tomba presque subitement et la chaleur qui ne s'était pas fait sentir devint lourde, tandis qu'une odeur de bois brûlé imprégnait l'air. Une poussière grise presque impalpable voletait, couvrant les habits, les chapeaux, d'une couche légère, s'infiltrant à travers les voilettes, échauffant les yeux, entrant dans les poussoirs.

On s'attendait d'abord à une tempête, mais il fut bientôt clair que les bois brûlaient à travers la province. L'obscurité était presque complète. Dans un grand nombre de bureaux, il fallut allumer les lampes électriques et les bees à gaz et sur la rue, il était à peu près impossible de lire un journal.

Cette opacité jaune trouée ça et là par des taches nébuleuses qui étaient de la lumière artificielle donnait une impression de tristesse désolée on se serait cru dans un immense catafalque.

Vers 4 heures la voile commença à se lever un peu, mais sans se dissiper tout à fait. On put voir plus loin, mais on vit encore jaune. L'air toujours immobile, était devenu plus frais sans qu'un souffle l'ébranlât.

Les rumeurs de villes, de villages, de bois en feu ont été entendus partout et la plupart étaient vraies.

A Coteau-Landing, à Valleyfield, à Shawinigan, au Nord de Québec, dans les villages qui bordent la voie du chemin de fer, les flammes font rage. Nous donnons ci-après des détails sur ces conflagrations qui causent partout des pertes énormes.

Les trains de Montréal à Hull et ceux du Lac St-Jean ont interrompu leur circulation.

Les lignes télégraphiques et téléphoniques sont coupées.

Les plus graves nouvelles nous viennent de Shawinigan, qui est menacé de destruction complète.

A Ottawa, à Québec et un peu partout, l'obscurité a été telle qu'on a dû avoir recours à la lumière, tout comme au beau milieu de la nuit.

Que surviendra-t-il demain? C'est ce que tout le monde se demande avec anxiété.

La moindre tempête de vent pourrait embraser toute la province de Québec.

Il est impossible d'évaluer les pertes à cause de l'isolement de certaines places où le feu fait des ravages. En tout cas, elles se chiffrent par des centaines de mille dollars.

C'est la sécheresse continue qui a été la cause de ces désolantes conflagrations.

(Spécial au "Canada")

Québec, 3. — Le feu qui depuis plusieurs jours sévit dans les Laurentides n'a fait qu'augmenter ses dégâts. Cet après-midi nous vivions sous un véritable nuage de fumée auquel le soleil donnait une teinte jaunâtre absolument sinistre. L'obscurité de 2 à 4 heures a été si dense qu'il a fallu allumer l'électricité dans les magasins et dans les tramways.

C'est que le feu de forêt qui s'était déclaré hier, à la Rivière Noire a fait d'immenses progrès au Sud-est et s'est rapproché de nous. L'incendie a gagné la rivière Jacques-Cartier, Perthuis, St-Raymond, L'ancienne Lorette et la Jeune Lorette. Le vent a soufflé du nord et dirigé la fumée du côté de Québec. Le village de Perthuis, Black River est devenu la proie des flammes.

Plus de 25 habitations ont été ravées y compris le moulin Kennedy et la station. Plusieurs Québécois qui possèdent des résidences d'été à la Jeune Lorette en entendant des nouvelles alarmantes se sont rendus sur les lieux. Une quantité énorme de bois de corde coupé par les cultivateurs, est hiver, et rendu sur la ligne du lac St-Jean est consumé. Le pont sur la rivière Noire s'est effondré et la pompe à vapeur qui fonctionnait depuis est tombée à l'eau.

La circulation des trains est interrompue sur le lac St-Jean et le Grand Nord. On fait circuler la rumeur que deux familles de la Jeune Lorette et deux hommes de Perthuis seraient disparus. Il est impossible de savoir la vérité, les gens étant tellement effolés qu'ils prennent au sérieux tous les bruits que l'on répand et cela sans discussion.

A Farnham (Spécial au "Canada")

Farnham, 3. — La sécheresse est telle que le feu se propage avec une vitesse qui fait craindre pour la sûreté de la ville. Hier, les flammes ont complètement détruit la maison et les granges de M. Ulric Langlois, fils; les pertes sont considérables et les assurances sont faibles. La savane de Ste-Bridgette est en feu.

A St-Ours (Spécial au "Canada")

St-Ours, 3. — Il est probable qu'avant peu de temps, un magistrat de Montréal vienne ici faire une enquête sur les causes du feu à la consommation du magasin de M. McGowan, le printemps dernier. Ces causes sont restées mystérieuses et on croit toujours que le feu a été mis avec intention.

Les compagnies d'assurance sont, en général, convaincues que des criminels parcourent les campagnes pour allumer les incendies.

D'autres enquêtes pourront bien révéler ailleurs les causes de feux mystérieux qui ont éclaté dans deux ou trois villages ce printemps.

A Stanfold (Spécial au "Canada")

Arthabaskaville, 3. — A 7 heures hier soir, un message téléphonique de Stanfold nous a appris que les bois étaient en feu aux environs du village de Princedale. Une quantité considérable de bois à pulpe appartenant à M. G. P. Nadreau, de Stanfold a été détruite ainsi que plusieurs centaines de cordes appartenant à des cultivateurs. Les prairies sont dévastées.

En même temps, à Braultville et à Thibaultville, plus de 5,000 cordes de bois à pulpe prenaient feu. Une locomotive est partie de Victoriaville avec des secours.

Sainte-Clotilde de Norton est menacée.

A Ste-Agathe (Spécial au "Canada")

Ste-Agathe 3. — Le feu est en train de dévaster toute notre région. Parti de Labelle il y a quelques semaines il est descendu jusqu'ici causant sur son passage des dommages considérables. A Labelle, il a dévasté une grande superficie de forêts, ruinant de ce fait, un grand nombre de pauvres colons qui dépendaient de leur subsistance au commerce du bois.

Aujourd'hui le feu est arrivé sur

notre territoire et depuis ce matin il ravage la partie nord de notre village. Le désastre est certain car l'élément destructeur est incontrôlable.

Toute la population est sur pied depuis le moment où s'est déclaré l'incendie et elle fait tous les efforts surhumains pour protéger le village contre l'envahissement des flammes. On a réussi à sauver les usines électriques.

Les moulins de M. Côté ont été détruits ainsi que plusieurs granges et remises. Les flammes ont réussi à dévorer un pont, dévorer est bien le mot, car en quelques vingt minutes, le pont était en cendre.

La destruction de ce pont aura pour conséquence de rendre impossible, pour quelques jours au moins, les communications par chemin de fer. Ce soir le train qui part d'ici pour Montréal, n'a pu partir, il n'est pas monté de train de Montréal ce soir. J'apprends que demain non plus, nous ne pourrions avoir de train.

Maintenant, il n'y a pas que la partie Nord de notre village qui soit la proie des flammes; actuellement le feu fait des siennes à quelques milles plus bas que Sainte-Agathe. Mais les deux feux s'en vont dans la même direction, c'est-à-dire vers St-Jérôme.

Au-dessus de nous, le ciel est noir de fumée. On est forcé de se tenir un mouchoir mouillé sur la bouche, pour ne pas aspirer de fumée.

On ne peut encore donner exactement toute la portée du désastre, mais du train que vont les choses, Ste-Agathe est en danger.

A onze heures, nous n'avons pu réussir à avoir d'autres renseignements.

Belisle's Mills (Spécial au "Canada")

Belisle's Mills, via Ste-Agathe, 3. — A plusieurs milles aux environs de Belisle's Mills, le feu fait son œuvre dévastatrice. Plusieurs demeures, en villégiature, ont été détruites ainsi que les dépendances des plusieurs fermes.

On croit que cet incendie va compromettre grandement les récoltes et les pertes seront très grandes.

A St-Faustiu (Spécial au "Canada")

St-Faustiu 3. — Le feu est rendu aux environs de notre village, qu'il menace de détruire. Quelques granges ont été détruites.

Les citoyens font l'impossible pour protéger leurs propriétés.

Ste-Anne des Plaines (Spécial au "Canada")

Un citoyen de cette paroisse que nous représentons a rencontré hier soir, nous a annoncé que le feu venait d'éclater dans les forêts qui environnent notre village. Le village est menacé.

Plus tard dans la soirée il nous a été impossible d'avoir d'autres renseignements plus précis.

A Coteau Station

Toute la population de Coteau Station est surexcitée et dans la consternation. Le village est menacé d'une destruction complète. Le feu s'est déclaré hier avant-midi, dans une maison appartenant à Pierre Doucet, marchand de l'endroit et habitée par les familles Meilleur et Blais.

Le feu a gagné avec une grande rapidité, les habitations voisines, détruisant presque complètement les résidences suivantes: celles de M. Marchand, de M. J. Bte Lamarche, de M. Auguste Decaire, deux constructions appartenant au Grand Tronc, une grange de M. Massé, la résidence de M. T. Sapleton, de M. T. Berault, de M. W. De-foe, de M. P. Doucet et de M. Nap. Bray.

La brigade du feu de Valleyfield a été appelée et s'est jointe aux habitants. A l'heure qu'il est le feu com-

mence à piler et l'on espère sauver la dernière maison qui vient d'être atteinte.

Les dommages s'élèvent à \$6,000; quinze maisons ayant été détruites.

Le chef Benoit a reçu un télégramme de Coteau Station à 11.15 heures, hier matin, lui demandant du secours de Montréal. Immédiatement le chef de la brigade a ordonné qu'à toute éventualité l'on tienne prêts une pompe à vapeur et 12 hommes.

Plus tard, à midi, l'on apprit que les services de la brigade de Montréal n'étaient plus requis, les pompiers de Valleyfield s'étant rendus maîtres des flammes.

Lorsque le chef Benoit reçut la triste nouvelle que le village de Coteau Station était menacé de destruction, il se rendit aussitôt auprès du maire Cochran et de l'évêque Robertson, le président de la commission des incendies. Après un moment d'entretien, il fut décidé d'envoyer du secours.

Le Grand Tronc fut prévenu immédiatement et l'on mit plusieurs chars à la disposition de la brigade. Quinze hommes furent mis sur pieds sous les ordres du sous-chef Dubois et du capitaine Brière. Une pompe à vapeur et un dévidoir furent à peine terminés, les préparatifs étaient à peine terminés, un télégramme contremanda l'ordre.

Au cours de l'après-midi, nous avons reçu de plus amples détails sur l'origine de l'incendie. Le feu a pris naissance dans une maison appartenant à Pierre Doucet et située près de la gare du Grand Tronc. La maison fut complètement détruite.

Les habitants firent de grands efforts pour arrêter l'élément destructeur, mais ce fut en vain. C'est alors qu'on décida d'appeler du secours de Valleyfield et plus tard de Montréal.

La brigade de Valleyfield arriva à quelque temps de là, mais avant qu'elle eut pu se rendre maîtresse du feu, 16 maisons furent détruites.

Voici la liste des maisons détruites, avec les pertes: M. Doucet, \$400; M. Stepleton, l'agent du Grand Tronc, \$1,000; T. Decaire, \$800; Aug. Decaire, \$1,300; dont \$800 d'assurance; J. B. Lamarche, \$1,200, dont \$800 d'assurance.

Les pertes subies par le Grand Tronc et par M. Meilleur ne sont pas encore connues.

A 1.30 heures de l'après-midi, le feu était absolument sous contrôle. Il n'y a pas de pertes de vie.

A la dernière minute

On nous téléphone de Coteau Station que le feu vient de se déclarer en un autre endroit du village, sur le bord de la rivière Delisle.

Le feu se propage avec la plus grande activité et l'on redoute une conflagration générale.

A Villa Mon Repos (Spécial au "Canada")

Trois-Rivières, 3. — Le feu a ravagé Villa Mon Repos. Les résidences d'été de MM. Jacques Bureau et P. A. Gouin sont incendiées. Plusieurs autres maisons et granges sont détruites. Le feu continue de se propager. Des centaines de personnes de Trois-Rivières se sont transportées sur les théâtres du sinistre.

On redoute le vent qui pourrait amener l'incendie dans notre ville. La population est dans la consternation.

Shawinigan en feu (Spécial au "Canada")

Shawinigan, 3. — Les feux de forêts qui font rage, dans la forêt depuis plus d'un mois, ont atteint notre ville, cette après-midi.

Plusieurs habitations sont réduites en cendre et la population est sous le coup de la plus vive excitation.

(Suite à la 8ème page)

LE GRAND-TRONC PACIFIQUE

Une vive discussion au comité des bills privés

LE MEURTRE GOSSELIN NE SERA PAS PENDU

Alexandre Fraser a laissé huit millions à ses héritiers

(Spécial au "Canada")

Ottawa, 3. — A la réunion du conseil de ce après-midi il a été adopté un ordre en conseil commuuant la sentence de Joseph Gosselin de Montigny en emprisonnement pour la vie à St-Vincent de Paul. Gosselin avait été condamné pour meurtre d'une voisine nommée Trahan. On s'est objecté à l'admission du témoignage de l'épouse du prisonnier et il y a eu désaccord sur ce point entre les juges de la cour d'Appel et de la cour Suprême. La preuve était de circonstance.

Il n'y a pas encore de nomination faite à la succession de feu le sénateur O'Brien.

Sir William Mulock est informé que les colonies suivantes ont consenties à accepter les journaux et périodiques canadiens aux taux postaux canadiens: Sarawak, Transvaal, Zanzibar, Gambia, Ceylon et Honduras.

Au comité d'agriculture ce matin, M. Smart sous-ministre de l'intérieur a estimé l'immigration au Canada pour l'année fiscale courante à 120,000, le total pour cette année est de 101,716 comme suit: Grande Bretagne, 35,670, continent d'Europe 31,429, Etats-Unis 37,617. Ces chiffres doublent ceux de l'an dernier. Les chiffres pour mai sont: Grande Bretagne 10,138, Europe 8, 254, Etats-Unis 6,100, total 21,492. Ceci bat tous les records.

La fameuse clause 13 du Bill du Grand-Tronc-Pacifique qui contient le tracé de la ligne a été discutée de nouveau ce matin sans être adoptée par le comité des chemins de fer. La discussion se continuera demain.

On a pris trois votes sur trois amendements qui ont été rejetés par une division de deux contre un. M. Thom Chase Casgrain qui dirigeait l'opposition a insisté pour faire prendre le vote.

Le premier amendement soumis par le Dr Sproule demandait à déclarer que toutes les sections à l'Est de Winnipeg seraient construites simultanément. Cet amendement est rejeté par une division de 26 contre 89.

La minorité comprend MM. Casgrain, Costigan, Bell, Hickerdick, Emmons, Fortier, Hale, Johnson (2) Léonard, Hogan, McIntosh, Parnelle, Roche, Talbot, Wilmet Lewis, McCormick, McLenahan, Alcorn, Boyd, Clark, Cochran, Earle, Hughes (Victoria) Lefurgey, Matheson.

M. Wade qui avait proposé un amendement exigeant que l'on construise à l'Est et à l'Ouest de Québec a demandé à retirer son amendement, mais M. Casgrain insiste sur le vote. Rejeté par 87 contre 17.

M. Farset consent à ajourner un amendement pour que les chemins soient construits à 30 milles l'un de l'autre dans l'ouest, pour permettre qu'on en arrive à une entente.

M. Wilmet propose de remplacer Moncton par St-Jean comme terminus à l'Est: Rejeté par 87 contre 26. M. Blair représentant St-Jean vote avec la minorité.

MM. Blair et Fielding ont tous deux déclaré avant ces votes que le gouvernement se réservait le droit de poser des conditions au Grand-Tronc-Pacifique quand il demanderait de l'aide et que ces conditions quant au tracé, terminus, etc., seraient sujettes à ratification par le parlement.

C'est ce qui a assuré le rejet des amendements.

En réponse à M. Gallery, M. Préfontaine a annoncé qu'il soumettrait un amendement qui relèverait le Grand-Tronc-Pacifique au Montréal et Western et assurerait ainsi une entrée à Montréal.

Dans le cours de la discussion M. McCreary se basant sur le rapport de missionnaires déclare qu'un chemin est impraticable dans le district de Keenatin. Il veut une ligne directe de Winnipeg au Lac Supérieur et de là directement à Québec.

Lord Minto et sa famille reviendront à Ottawa vendredi.

On dit que 80 des 100 employés du Recensement seront congédiés.

M. Booth tout en gardant ses scieries à la Chaudière est à se préparer un emplacement pour empiéter son bois sur la ferme McTiernan en dehors de la ville.

La poursuite pour invalider le testament de feu M. MacKay, millionnaire d'Ottawa a été réglée à l'amiable.

Il y aura partage entre les héritiers, M. Henry MacKay, un des fils qui contestait le testament, ayant eu sa part augmentée.

Le professeur Bovey, de McGill, a rendu témoignage devant le sous-comité des bills privés sur le bill Ontario and Québec Power Co., concernant les pouvoirs d'eau à la Chaudière. D'après lui, la construction d'une chaudière en haut des chutes serait une amélioration. MM. Bell et Keefe ont donné un témoignage semblable. Le bill sera probablement adopté avec certaines garanties pour les droits acquis.

Le drapeau était déployé sur la haute tour du parlement aujourd'hui en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du prince de Galles.

Les funérailles de feu Alexander Fraser ont eu lieu cet après-midi. Le service religieux a eu lieu à la demeure du défunt, rue Metcalfe. Les fils conduisaient le deuil. Il y avait un cortège imposant des principaux citoyens d'Ottawa. On dit que le défunt laisse une fortune de huit millions à ses enfants.

M. Paterson, ministre des douanes, a

LES MASSACRES DE KISCHINEFF

Jugés par l'ambassadeur américain en Russie

UN POINT DE COMPARAISON

Les juifs de St-Petersbourg sont moins excités que le peuple américain

(Spécial au "Canada")

New-York, 3. — M. R. S. McCormick, ambassadeur américain en Russie, est arrivé hier ici et a parlé de la condition des juifs en Russie. Il a déclaré que les massacres à Kischineff n'avaient jamais été et ne seraient jamais l'objet d'une correspondance officielle entre les Etats-Unis et la Russie. Il est convaincu que le gouvernement russe n'est pas responsable des meurtres et qu'il a fait tout son possible pour réparer et qu'il punira les coupables. "Je pense, dit-il, que l'attitude de la Russie est clairement définie par la proclamation officielle à propos des massacres. Je n'ai aucune raison de croire que cette proclamation n'est pas vraie.

Il est certain que le gouvernement russe n'a pas été complice de ces meurtres. Les autorités de Saint-Petersbourg ne savaient rien à l'avance. Ces meurtres sont arrivés comme les exécutions sommaires dans notre pays, trop vite pour que les autorités puissent les prévenir.

Selon la proclamation officielle, les enfants ont commencé à se quereller, puis les grandes personnes ont mis la main. On ne sait généralement pas qu'en Russie tout officier de la paix à Kischineff est responsable des pertes qu'il n'a pu prévenir et les juifs pourront recouvrer de lui ce qu'ils ont perdu.

Le fait que le gouvernement a été renvoyé semble indiquer que les autorités ont manqué à leur devoir. Il est certain que le gouvernement russe fait une enquête pour voir si n'est pas culpable.

Comme question de fait, les Juifs n'ont jamais été mieux traités en Russie qu'aujourd'hui. Le Tsar améliore rapidement leur condition.

Quant aux "meetings" d'indignation, ils auront le même sort que ceux de l'Autriche, quand des Autrichiens ont été tués aux mines de Pennsylvanie, ils tourneront en fumée.

Il est certain que les juifs de Saint-Petersbourg n'ont pas été aussi excités par cette émeute que l'a été le peuple américain.

Démission d'un chef libéral

M. Joseph Martin se sacrifie au bien de son parti

Vancouver, C. A. 3. — A une assemblée de l'Association Libérale de la Colombie Anglaise, aujourd'hui, M. Joseph Martin a donné sa démission de chef de parti, dans le but d'y rétablir l'union.

Il est d'avis que, si la France attaquait l'Algérie, elle se donnerait à elle-même une blessure mortelle. L'autorité du sultan tomberait. Dans ce cas, la frontière algérienne serait exposée aux attaques des Maures révoltés et il faudrait une action énergique pour protéger les vies et les propriétés.

Il est probable que la France et l'Angleterre s'uniront pour faire face à la situation. Lord Lansdowne ne s'y opposera pas à condition que rien ne soit fait pour altérer la puissance anglaise dans le détroit de Gibraltar.

On ne sait pas encore ce que feront l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Paris, 3. — Le gouverneur-général de l'Algérie télégraphie au ministre des affaires étrangères que trois colonnes mobiles ont été organisées dans les Sud-Oranais. La première marchera sur Figniz et les autres sur Maghazul. Ce sera une expédition de "police".

Un dépêche de Dion-Boutrez à la "Patrie" dit que les Français sont entrés à Figniz, ce matin. Ils ont perdu 60 tués et blessés.

EST-CE UNE TRIPLE ALLIANCE

Le Chili, l'Argentine et le Brésil projettent une entente

ELLE SERA DÉFENSIVE

Les détails en sont secrets mais on ne nie pas la nouvelle

Buenos Ayres, Argentine, 3. — "El Nacional", un journal généralement bien renseigné, dit que dans les cercles diplomatiques il est rumeur que les ministères des Affaires Etrangères de l'Argentine, du Chili et du Brésil négocient une triple alliance pour combattre l'intervention de l'Europe.

Selon "El Nacional", cette triple alliance aurait pour objet: 1o l'obligation pour les trois pays de s'aider les uns les autres contre toute puissance européenne qui menacerait leur souveraineté; 2o l'aide de la triple alliance à toute république sud-américaine, non inscrite dans l'alliance, dans ses conflits avec les nations américaines; 3o l'observation, dans les relations avec les autres républiques sud-américaines, de ce que la diplomatie appelle politique internationale, pour la prévention des conflits.

Le gouvernement argentin garde jalousement le secret des négociations et refuse de confirmer ou de nier la nouvelle. Cependant, il est connu que les trois ministères sont en conférence sur des affaires internationales.

Un diplomate dit: "Il n'y a pas d'alliance vraie, mais une entente tacite entre le Chili, le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine".

Les délégués chiliens sont partis aujourd'hui pour Montevideo où ils se rendront avec pompe. Ils reviennent jeudi.

La France et le Maroc

Une colonne expéditionnaire arrive à Figniz

Paris, 3. — La France entreprendra de maintenir l'ordre sur la frontière marocaine et même dans le Maroc, si les autorités sont incapables de le faire. On ne croit pas que l'Europe s'oppose à cette ligne de conduite. M. Delomelle, député, dit que par le traité de la Marina, signé en 1845, la France a obtenu le droit de pénétrer dans le Maroc pour poursuivre les tribus qui viciaient l'attache chez elle.

Londres, 3. — On ne pense pas ici que la France veuille attaquer l'Entente du Maroc, mais on a peur que le bombardement de Figniz conduise à des opérations étendues. Le Foreign Office admet que la France a souffert assez longtemps les incursions des Maures pour qu'il soit devenu nécessaire de prendre des mesures énergiques de représailles.

On est d'avis que, si la France attaque l'Algérie, elle se donnerait à elle-même une blessure mortelle. L'autorité du sultan tomberait. Dans ce cas, la frontière algérienne serait exposée aux attaques des Maures révoltés et il faudrait une action énergique pour protéger les vies et les propriétés.

Il est probable que la France et l'Angleterre s'uniront pour faire face à la situation. Lord Lansdowne ne s'y opposera pas à condition que rien ne soit fait pour altérer la puissance anglaise dans le détroit de Gibraltar.

On ne sait pas encore ce que feront l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Paris, 3. — Le gouverneur-général de l'Algérie télégraphie au ministre des affaires étrangères que trois colonnes mobiles ont été organisées dans les Sud-Oranais. La première marchera sur Figniz et les autres sur Maghazul. Ce sera une expédition de "police".

Un dépêche de Dion-Boutrez à la "Patrie" dit que les Français sont entrés à Figniz, ce matin. Ils ont perdu 60 tués et blessés.

Chances Extraordinaires

Tous les Printemps Pour Diverses Causes

NOUS AVONS A REPRENDRE DES PIANOS sur lesquels des acomptes — plus ou moins élevés — nous ont été payés. Ces

PIANOS D'OCCASION

Subissent alors une RÉPARATION SI COMPLÈTE que nous pourrions les revendre pour des neufs. Cependant, nous vous OFFRONS LE BÉNÉFICE DES ACOMPTES déjà reçus et nous vous les VENDONS ARGENT COMPTANT ou A CREDIT à un

RABAIS IMPORTANT. N'ACHETEZ PAS SANS LES VOIR.

FOISY FRERES

1760 rue Ste-Catherine

COIN SANGUINET

Le Canada

MONTREAL, 4 JUIN 1903

LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Le public d'affaires apprendra certainement avec satisfaction que l'opposition parait avoir renoncé à l'obstruction à laquelle elle se livrait depuis quelque temps pour empêcher l'adoption du Bill constituant la Commission des chemins de fer.

L'instigation de M. MacLean toujours atteint de la monomanie de la nationalisation à outrance, les conservateurs depuis trois semaines avaient empêché le Bill de faire aucun progrès en comité. Les choses ont heureusement changé; et on peut prévoir maintenant que le Bill a toutes les chances de passer.

S'il était besoin d'avoir une preuve de la nécessité d'adopter une loi imposant une autorité sur les compagnies de chemin de fer, on l'aurait bien facilement dans un incident qui vient de se dérouler en Chambre et d'où il résulte que, depuis un mois déjà, les lignes canadiennes sont arrêtées de prérogatives exorbitantes contre lesquelles le gouvernement ne semble avoir aucun recours et qui, virtuellement, annulent tout contrôle sur les tarifs de fret.

Les compagnies canadiennes, sans consulter personne, se sont préparées des classifications de fret, et, bien plus, elles ont pris sur elles d'imposer une amende de 50 pour cent à tout expéditeur qui ne se conforme pas à ces tarifs. Elles ont même pour différer d'opinion avec les compagnies au sujet de la classification des marchandises qu'il expédie et pour les envoyer sous une

classification qu'elles n'acceptent pas. L'hon. M. Blair a été obligé d'admettre que le département des chemins de fer n'aurait pas même pu, s'il l'eût voulu, empêcher l'adoption de la classification conjointe des frets du fer mai et qu'il n'a aucun recours contre ceux qui l'ont préparée. La classification générale des marchandises n'avait pas été modifiée depuis 1899 et à cette époque, elle avait été établie par l'Ordre en Conseil. Cette fois-ci des compagnies ont eu beaucoup plus d'aplomb; elles ont tout changé sans même informer un seul employé du département, à plus forte raison sans prévenir le ministre.

Il est bien évident que cette classification nouvelle est illégale et que la seule valide est celle qui a été reconnue en 1899. Par conséquent tout expéditeur qui aura été pressuré par une compagnie de transport a un droit d'action pour extorsion. La nouvelle législation va remédier à cet état de choses et de plus punir ceux qui se livrent à des tentatives pareilles de vol de grand chemin. En attendant, le ministre devrait trouver un moyen de châtier l'insolence de ceux qui ont lancé cet ultimatum au commerce. Il est déjà trop que ce système ait duré un mois et que les corporations aient pu ainsi se moquer du public impuissant sans que le gouvernement soit en mesure de les rappeler à l'ordre.

Il est grandement temps que le Bill de la commission des chemins de fer soit sanctionné et entre en vigueur.

LE DEBAT SUR LE SUBSIDE FEDERAL

Un débat a eu lieu, au Sénat, avant-hier, sur la question de la subvention fédérale aux provinces.

On a appris avec plaisir que deux sénateurs canadiens-français avaient élevé la voix en faveur de la revendication des droits provinciaux: MM. Béique et Dandurand. Ils ont remis sous les yeux du public les motifs incontestables qui militent en faveur de l'augmentation de l'allocation annuelle aux provinces.

Ces motifs sont d'une importance qu'on ne saurait trop souligner. Le pouvoir fédéral a acquis et accueilli des revenus à même les ressources, le progrès commercial, industriel et agricole des provinces, grâce surtout aux dépenses énormes qu'elles ont encourues et qui ont profité au pays tout entier. Il est vrai que les provinces ont dû parfois recourir à l'emprunt pour subvenir aux dépenses de chemin de fer. Mais, comme l'a très bien fait remarquer le sénateur Dandurand, ces chemins de fer ayant, depuis, passé sous le contrôle des autorités fédérales, celles-ci devraient au moins rembourser aux provinces les subventions ainsi payées.

En outre, la situation des provinces aujourd'hui et à l'époque de l'établissement de la Confédération diffèrent du tout au tout, à tous les points de vue. Et cependant, le gouvernement fédéral alloue actuellement à la province de

Québec 54 cents par tête de la population tandis qu'en 1867 notre province recevait 80 cents. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous recevons, en 1867, 20 pour cent de notre contribution au trésor fédéral nous n'en recevons plus maintenant que 5 à 12 pour cent.

Le sénateur Béique a aussi démontré que les fondateurs de la Confédération avaient fort mal calculé le chiffre des dépenses de notre province en le fixant à \$1,500,000. Ces dépenses ont naturellement augmenté à mesure que la population s'est accrue. Et puis les besoins de la colonisation, de l'instruction publique, de l'agriculture ont fait de larges trous dans notre bourse provinciale. Et des réformes urgentes s'imposent qui exigent des dépenses additionnelles.

Mais le pouvoir fédéral, jusqu'ici est resté sourd à ces demandes si légitimes, si pressantes. A bout de réponse satisfaisante, il a renvoyé les provinces à la taxe directe. Nous aimons à croire que le vœu des provinces sera entendu favorablement par les autorités gouvernementales à Ottawa. L'hon. M. Scott n'a fait qu'exprimer ses opinions personnelles et non le sentiment du gouvernement. Laurier en repoussant à la légère des revendications aussi sérieuses. Les provinces comptent obtenir justice tôt ou tard.

LA MAGISTRATURE D'ONTARIO

On sait que nos amis d'Ontario se sont toujours élevés fortement contre les décisions prises de temps en temps par la législature de Québec afin d'accroître le nombre des juges nécessaires pour administrer la justice dans cette province.

Toutes les fois que le gouvernement fédéral se rendait au désir exprimé par des Actes du Parlement provincial et demandait à la Chambre des Communes de voter les sommes nécessaires pour le paiement des juges nouvellement créés et de faire les nominations, il y avait de longues discussions au sujet de l'initiative prise à Québec. Le gouvernement fédéral avait posé en principe qu'il n'avait pas à discuter l'opportunité de la création des nouveaux tribunaux et que sa mission était simplement de pourvoir à la nomination et au traitement des titulaires.

Ontario ne voulait pas se préoccuper de cette prérogative et suivant l'expression populaire "boudait contre son ventre". Depuis quelque temps des juges de cette province ont été employés en assez grand nombre dans les commissions, ce qui a diminué le nombre des disponibles. Il s'en est suivi des embarras sérieux auxquels le procureur général d'Ontario, l'hon. M. Gibson, s'est vu dans la nécessité de remédier.

Il vient de présenter à la législature un projet de loi qui a toutes les chances d'être accepté et qui réforme complètement la composition de la Cour Supérieure.

Actuellement la Cour Supérieure d'Ontario comporte trois divisions: Cour du Banc du Roi, Cour des plaids communs, Cour de Chancellerie. La Cour Supérieure comprend dix juges dont trois pour chacune des premières divisions et quatre pour la dernière.

En vertu du nouveau projet de loi une autre division est créée, qui porte le nom de Quatrième Division et la Cour Supérieure comptera alors douze juges, trois par division.

Cela nécessitera la nomination de deux juges nouveaux. Nous sommes heureux de voir la province d'Ontario adopter une façon de voir plus raisonnable au sujet de la création des nouvelles divisions judiciaires et reconnaître ainsi que l'interprétation des pouvoirs adoptée par le ministre de la justice est correcte.

Nous avons encore dans la Province de Québec, un nouveau district judiciaire, celui de Pontiac créé par les conservateurs mais qui n'a pas de titulaire. Des demandes pressantes ont été adressées au gouvernement fédéral pour lui faire faire la nomination d'un juge réclamée par toute la population, dans l'intérêt de la bonne administration de la justice. Lorsque se feront les nominations d'Ontario, l'occasion sera sans doute propice pour faire celle de Pontiac.

L'auteur de cet article ne connaît pas un mot des devoirs qui incombent au secrétaire d'une commission de cette importance, du rôle qu'il a à jouer et de l'étendue de ses travaux. Le fait seul qu'il établit une comparaison entre un secrétaire de commission et un greffier de tribunal démontre bien toute l'ignorance du journaliste qui a écrit ces lignes.

Nous jugeons au contraire, que le gouvernement a fait un choix excellent.

en s'adressant au Dr Lacombe. Le député de Ste-Marie a longtemps résidé dans l'ouest; c'est un linguiste distingué, il parle le français, l'anglais, l'allemand, l'italien et sera d'un concours précieux dans la commission. Le Yukon compte une population française considérable qui sera heureuse de trouver dans la commission un Canadien-français auquel elle pourra exposer ses griefs. Le Dr Lacombe jouera un rôle considérable là-bas et nous sommes sûrs qu'il s'acquittera de sa mission de façon à faire honneur à ses compatriotes qu'il représente.

Le fait que M. Lacombe est député provincial ne l'empêche en rien d'accepter une position dans une commission de l'importance de celle-ci qui a déjà coûté tant d'efforts et de salive à M. T. C. Casgrain. L'honneur du choix doit être l'objet réajusté non seulement sur lui, mais encore sur sa circonscription électorale.

Le reste de l'article du "Journal" est aussi ridicule; jamais le parti libéral n'a songé à se priver des services législatifs de M. Lacombe qui a occupé une position prépondérante à la dernière session; d'ailleurs, si c'était été le dessein de quelques personnes, il n'y a aucun doute que le meilleur moyen aurait été de nommer tout de suite M. Lacombe à la position vacante de M. J. O. Joseph.

La partie la plus odieuse de cette diatribe est celle dans laquelle le Dr Lacombe est accusé de marcher avec M. Tarte et d'avoir pour lui des sympathies dans son mouvement pour ruiner le parti libéral. C'est une accusation calomnieuse, une accusation de trahison que toute la division Ste-Marie et tous les amis libéraux savent être fausses, mensongères et inventées de toute pièce par la clique du "Journal" qui se complait à flagorner M. Tarte et qui cherche partout en vain des acolytes pour cette répugnante opération.

La cause de la panique

Ceux qui prétendent que la panique de ces derniers jours à la Bourse est due au tarif actuel font erreur.

La cause de la panique et de la fermeture de la maison Ames, en particulier, provient de l'enflure désordonnée des valeurs, amenée par la soi-disant surabondance de la spéculation.

La maison Ames, s'était comme identifiée avec les valeurs de la Twin City, Canadian Pacific, Dominion Coal, Dominion Steel et autres valeurs et avait formé une combinaison artificielle qui représentait un total de \$10,000,000. Toutes ces valeurs déclinant, il a fallu marginer et contracter des emprunts qui ont finalement été désastreux.

Ajoutons que Wall Street a fait une guerre à mort à certaines valeurs comme le Pacifique et le Twin City et qu'il a réussi, par malheur à porter un coup fatal à certains spéculateurs canadiens.

Voilà les causes véritables de la panique. Le tarif actuel n'a rien à y voir.

Invités à Washington

Le président Roosevelt a invité la délégation des députés et lords anglais à visiter Washington, lors de leur voyage au Canada, au mois d'août prochain.

"L'Independant" de Fall River, annonce qu'il est à installer une nouvelle presse perfectionnée dans ses ateliers. C'est une marque d'un nouveau progrès très sensible chez notre excellent confrère et nous lui en offrons nos plus cordiales félicitations.

IMPRESSIONS QUOTIDIENNES

CE QUI DURE

Les Anglais et les Allemands ont leur monument sur le champ de bataille de Waterloo; les Boches ont le leur, érigé en l'honneur de la paix; un monument français s'élèvera bientôt à l'endroit même où mourut la vieille garde. Ce bronze, qui représente un aigle gigantesque, est l'œuvre de Gérôme. Le grand artiste français, après avoir plané vingt-cinq ans aux sommets de l'art, comme peintre, étonne maintenant le monde par sa façon magistrale de manier le ciseau du sculpteur.

Ce renouveau de la gloire, cette fidélité aux Muses, cette perfection acquise dans un autre art — à un âge où bien des peintres illustres ont depuis longtemps cessé de produire — suffirait à attirer sur Gérôme les regards de la postérité, si le vieux chef d'école n'était sûr d'avoir conquis l'avenir, avec la longue série de ses tableaux, dont presque tous constituent des chefs-d'œuvre incontestables de composition, de sentiment, de dessin. Oui, le peintre des grands lions roux en contemplation devant les soleils mourants, celui qui, dans un modernisme épris de toutes les fadaïes, releva l'autre majesté du temple néo-grec, celui qui se pencha en pleine passion des âges révolus et les faire comparaître sur la toile, comme devant le tribunal de l'histoire, le peintre qui fit tout cela, devra rester; il aura déposé un coin assez radieux du ciel de l'Art, pour que longtemps la pleine lumière en tombe sur son œuvre.

Mais ce que la peinture a de matériel, ne résiste pas aux outrages du Temps. La réputation des peintres célèbres survit à cette partie de leur âme qu'ils immobilisent dans les couleurs. Que nous reste-t-il d'Appelle et de Zéuxis? Leur nom. Le marbre et le bronze, au contraire, nous ont transmis intacte la souveraine beauté rêvée par les statuaires qui florissaient à la même époque.

Gérôme a-t-il eu peur que son rêve ne s'évanouisse avant son nom, a-t-il redouté le néant des ouïdis trop rapides pour ces choses si fragiles ou sa pensée a pris forme? Et, avec ces craintes, aurait-il demandé au bronze impérisable d'immortaliser son génie dans l'admiration des hommes? Combien intéressant cet état d'âme, combien noble cette angoisse de grand artiste, combien belle cette suprême bataille d'un vieux soldat de l'Idéal!

CLAIRON.

Lettre Parlementaire

Le bureau de poste de Montréal
(Service spécial au "Canada")
Ottawa 3 juin.

M. Monk avait voulu organiser sous forme d'interpellation une enquête sur le fonctionnement du bureau de poste de Montréal. Il a eu plus de réponses qu'il ne désirait. Il demandait si une enquête avait été faite au sujet de l'accumulation des matières postales dans le bureau de poste de Montréal. Sir W. Mulock a répondu que si cette question signifie qu'il y a une accumulation de ce genre au bureau de poste de Montréal, cette insinuation est sans fondement. L'histoire des bureaux de poste indique que dans toutes les grandes villes, en certaines occasions exceptionnelles, de grandes quantités de circulaires imprimées et de réclames pesant quelquefois plusieurs tonnes sont déposées au même moment au bureau pour être distribuées, mais en aucun cas on ne laisse cette accumulation entraver la besogne régulière. Il y a quelques semaines, ce fait s'est produit à Montréal à cause de l'arrivée inattendue d'une masse de circulaires et d'annonces et d'échantillons de journaux qui ont été délivrés dans un temps régulier sans déranger la routine ordinaire. Il n'a pas été demandé ni tenu d'enquête réelle. Il se trouve qu'un journal de Montréal avait reproché au département de retarder la distribution des matières postales, le surintendant en chef des bureaux de poste se trouvant alors à Montréal, a examiné lui-même l'affaire et s'est enquis auprès des fonctionnaires préposés à la distribution, des motifs de ces reproches. Il a appris qu'il n'y avait aucune accumulation et que les choses s'étaient passées comme il vient d'être dit.

Le gouvernement n'a aucune information que des sacs remplis de journaux, circulaires et catalogues soient restés durant des semaines et des mois dans le bureau de poste de Montréal. Par suite du nombre insuffisant d'employés, jamais, sauf dans des circonstances spéciales et imprévues, les employés du bureau de poste n'ont dû travailler en dehors des heures régulières pour débarrasser des encombrements de ce genre. Les employés ne sont pas rémunérés pour ce travail supplémentaire, le ministre des Postes n'a pas connaissance que les employés de Montréal soient surmenés et insuffisamment payés.

Il n'est pas vrai que les employés du bureau de poste de Montréal aient été mis à l'amende ou même suspendus pendant des semaines pour des erreurs légères et involontaires dans l'accomplissement de leurs devoirs. Dans le cas où des amendes sont imposées, elles sont déduites des salaires, elles restent au trésor. Il est faux que des facteurs aient été destitués pour avoir retardé de vingt-quatre heures la distribution de certains journaux, bien que des plaintes de journaux et même de lettres restent dans le bureau sans être triés et distribués au grand détriment du public. L'état de choses que suggère M. Monk paraît être entièrement imaginaire.

Les travaux du port de Québec

L'hon. M. Sutherland a informé M. T. C. Casgrain que le contrat pour la construction d'un nouveau quai ou jetée dans le port de Québec a été accordé à MM. Dussault et Lemieux, le 8 mai 1903. Le prix stipulé dans le contrat pour cette construction est de \$198,700. Sept soumissions avaient été reçues.

Ce sont les suivantes: M. Dussault et Lemieux, \$198,700; The W. J. Poirer Co. Ltd., \$199,999; J. Lyons et White, \$219,900; M. P. Davis, \$219,000; M. Connolly, \$273,000; Larkin, Sangster et McDonald, \$300,000. Un contrat irrégulier avait été déposé sans chèque accepté Corry et Laverdure, \$181,000. Aucun changement n'a été fait dans ces plans et devis du quai après l'adjudication du contrat.

La main-d'œuvre étrangère

Le ministre du Travail a donné les informations suivantes au sujet du fonctionnement de la loi relative au travail des étrangers. Le gouvernement n'a pas le pouvoir d'instituer des poursuites pour infractions à l'acte concernant la main-d'œuvre étrangère. Le gouvernement n'est pas informé du nombre de poursuites intentées ni du chiffre des amendes recouvrées. S'il y en a eu de recouvrées, le gouvernement n'en a touché aucune portion. Par suite d'un malentendu sur la portée de la loi, le gouvernement a reçu 8 demandes de poursuites, mais le gouvernement n'avait pas le pouvoir de les intenter.

Cinquante-deux personnes ont été déportées à la suite d'enquêtes officielles, et 19 ont quitté le pays au cours des enquêtes, ce qui fait un total de soixante-huit déportations exécutées à l'instance du département du Travail. Les sommes suivantes ont été dépensées par le gouvernement pour l'application de l'acte concernant la main-d'œuvre étrangère: 1900-1901, \$3,701.14; 1901-1902, \$277.65.

Depuis cette date il n'a pas été tenu de compte distinct des frais d'application de cet acte.

Bills privés

Durant l'heure fixée pour la troisième lecture des bills privés, la liste a été épuisée. Les amendements du sénat au bill de l'Atlantique, Québec et Occidental qui affecte tout particulièrement la péninsule de Gaspé, ont été adoptés sans discussion. Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi amendé par MM. Marcell et Lemieux, va assurer aux comités de Bonaventure et de Gaspé le chemin réclaté depuis si longtemps. Seul de tous les bills, le sénateur Landry a cru devoir fulminer contre le Bill. Le chef des bleus de l'Assemblée et de M. C. N. Armstrong, l'entrepreneur bien connu. Vains efforts, le Parlement vient de débarrasser la Gaspésie des faiseurs qui l'exploitent de plus de trente ans. Que la terre leur soit légère.

Le Sénat

L'hon. M. Landry a occupé le sénat avec plusieurs interpellations auxquelles il a obtenu des réponses. C'est ainsi qu'il a su que le gouvernement n'avait pas reçu de l'hon. M. Parent la demande de l'imposition d'un droit d'exportation sur le bois à pâte. Il a appris aussi que M. Kennedy, de Québec, avait refusé de faire partie de la commission de transportation. M. Fry avait accepté et que la commission du Havre de Québec n'avait pas été consultée pour recommander un membre.

Enfin M. Landry a été informé que M. P. V. Savard, de Chicoutimi était employé temporairement par le département de la Marine et des Pêches pour examiner certains litiges entre les gouvernements fédéral et provincial et la compagnie du Labrador au sujet des droits de pêche sur la rive nord. Sa nomination date du 14 mai et il reçoit \$5 par jour.

L'hon. M. Scott a proposé que le rapport du greffier relatif à l'absence de l'hon. M. L. P. R. Masson soit soumis au comité général de la chambre et discuté mercredi prochain.

L'hon. M. Templeman a soumis au sénat le bill relatif à l'immigration chinoise et portant à 8500 les droits imposés pour l'entrée de chaque Chinois. Il a rappelé les arguments généraux en Colombie Anglaise pour combattre l'entrée des Chinois. Il a montré le peu de fondement des pétitions sentimentales de l'est contre cette mesure prohibitive au sujet de laquelle l'ouest n'admet aucune discussion.

L'hon. M. de Boucherville a refusé de laisser passer la deuxième lecture avant d'avoir eu le temps de lire le rapport. Le débat a été ajourné.

La commission des chemins de fer

La Chambre s'est occupée largement de la commission des chemins de fer et l'hon. M. Blair a réussi à faire exécuter à son bill un progrès sensible. Il est vrai que nous sommes dans la période technique et qu'il y a juste cinq députés de l'opposition qui font semblant d'y comprendre quelque chose et qui discutent ou font semblant de discuter.

Cette méthode de faire examiner en comité général les détails d'un bill préparé par des gens compétents et de le faire juger de ces discussions par des députés qui n'y comprennent pas le premier mot peut être traditionnelle mais elle est inepte. Enfin ne nous plaignons pas. Nous sommes arrivés aujourd'hui à la clause 126 et l'hon. M. Haggart a daigné dire qu'avec deux jours encore le bill serait passé. Puis-je-il être entendu.

Les cuirs

Le bill de McCarthy pour rendre obligatoires l'inspection des peaux, a été examiné cet après-midi par le comité spécial de la Chambre des Communes, chargé d'en faire une étude.

Le comité spécial est composé de MM. Thompson, McCarthy, Cowan, Parmelee, Wilson, Sherritt et Henderson.

L'opposition au bill a été présentée avec beaucoup d'habileté par MM. J. Price, Emile Demers, de Montréal, qui a demandé des renseignements très précis. M. A. W. Barnard et Alfred Leclerc, président de l'Association des Bouchers de Montréal, qui a revendiqué avec grande énergie la liberté du commerce des cuirs. Il a été convenu d'un commun accord que l'inspection faite à Montréal était irréprochable et que les règles suivies en cette ville devraient former la base de la réglementation dans tout le pays.

MM. Devit, de Toronto, Hyman, de London, Blouin et Pouliot, de Québec, ont défendu le bill. Il a été admis que le bill ne pouvait pas passer sous sa forme actuelle et un compromis a été tenté laissant à Montréal son arrangement actuel et fournissant aux autres villes le moyen de se rapprocher le plus possible des méthodes suivies.

Le comité se réunit de nouveau jeudi.

Déers

L'hon. M. Paterson a donné ce soir un grand banquet au restaurant de la chambre.

M. Belcourt, député d'Ottawa, offrait ce soir aux députés français, un dîner charmant à sa résidence.

Assistants au dîner: les Hons. Sir A. P. Pelletier, chef de la section, F. L. Béique, R. Dandurand, MM. Bourassa, Demers, Malouin, Dugas, Demers, Angers, C. Laurier, Marc Sauvalle, Chas. Marcell.

Demain

L'hon. M. Fielding a annoncé que les crédits de la marine et des pêcheries seraient étudiés demain si les bills ordinaires du gouvernement peuvent passer assez vite pour le permettre.

Le p'tit Taureau de Valcartier est en train d'aiguiser ses cornes.

PASCAL.

Des Incendiaires

Le juge Choquet va commencer une enquête sur l'origine des feux de St-Wenceslas

M. le juge Choquet, doit se rendre demain, à St-Wenceslas, afin d'y faire une enquête sur les accusations portées par la "North British & Mercantile Fire Insurance Co." contre certains personnages que l'on croit responsables des incendies qui ont lieu dans cette localité, depuis un mois.

Le premier de ces incendies eut lieu à Braultville Station, le 4 mai dernier et détruisit du bois de pulpe pour une valeur de \$22,000.

L'on découvrit, après l'incendie, que des pièces de bois avaient été enduites, à quatre endroits différents de liquides inflammables, ce qui porte à croire que cet incendie serait l'œuvre d'un incendiaire.

Un autre feu éclata deux jours plus tard, et a causé pour \$10,000 de dommages. On a encore les preuves que ce feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Le 23 mai, dans la même localité, un autre feu éclata causant encore pour \$10,000 de dommages.

Tous ces feux ont eu lieu dans de telles circonstances que l'on en doute pas qu'ils soient l'œuvre d'incendiaires. Le détective Normandeau a été chargé de faire des recherches, et comme résultat de son travail, il a été décidé qu'une enquête sérieuse aurait lieu.

Allemagne et Canada

L'Allemagne défend sa conduite

MICHAEL HICKS-BEACH

Berlin, 3.—Un document semi-officiel a été publié hier après-midi sur les relations fiscales entre l'Allemagne, l'Angleterre et le Canada. Le but de cette publication est évidemment de démontrer que l'Allemagne n'a jamais usé de représailles contre le Canada et qu'elle a simplement appliqué les clauses de la loi fiscale de 1879.

Londres, 3.—On dit ici que sir Michael Hicks-Beach, a décidé de combattre le nouveau plan fiscal de M. Chamberlain.

Toronto, 3.—Une dépêche au Mail & Empire dit que les conservateurs et les libéraux ont résolu d'approuver les crédits, puis de faire des élections sur les questions de parti. On donne comme probable la composition suivante du cabinet: M. McBride, premier ministre et commissaire des Terres et des Travaux Publics, le capitaine Tatlow, président du conseil et ministre des Finances, A. E. Phillips, procureur-général, Ch. Wilson, Rob. Green, Mines, Fulton, secrétaire provincial.

Nos magasins sont fermés tous les soirs à 8 heures, excepté le Samedi.

DUPUIS Freres

VENTE EXTRAORDINAIRE DE DENTELLES

Les plus Riches et les plus Nouvelles

Dentelles, insertions, galons droits, galons serpentin, insertions de fantaisie, insertions avec motifs pour découper.

Appliqué de dentelle mélangé de canevas, batiste brodée, dentelles escurial, et point d'Irlande, dans les nouvelles nuances, champagne, écru, cuir, crème, et blanc et noir, à une réduction de 1/3 sur les prix du gros.

UNE VITRINE INTERESSANTE

A chaque instant du jour et durant la soirée, les promeneurs se groupent devant la vitrine où sont exhibées nos nouvelles dentelles avec pancartes indiquant les réductions sur les prix réguliers qui se lisent comme suit:

55c pour 28c, 60c pour 33c, 50c pour 25c, 80c pour 40c, 70c pour 35c, \$1.50 pour 75c, \$2.00 pour \$1.25, \$2.50 pour \$1.75, \$1.50 pour \$1.00.

Insertions aïlover largeur 18 pouces, les plus riches dans le genre, valeurs de \$5.25 pour \$3.50, \$6.00 pour \$4.00.

Nous avons plus que doublé le montant de nos ventes dans les dentelles pour le mois de Mai.

Blouses d'été pour Dames

Blouses de couleurs et blouses blanches, blouses en zéphir et batiste imprimée dessins et nuances à la mode, toutes les grandeurs, valeurs régulières de 75c pour 39c.

Blouses en mousseline blanche, manches et dos avec remplis étroits, devants brodés à jour, valant \$1.50 pour 75c, grandeurs 32 à 42.

La vente pour ces deux lignes spéciales s'ouvre ce soir au second plancher.

Habillements d'été pour Garçons

Blouses et petits costumes (2 morceaux) pour enfants de 4 à 8 ans, annoncés la semaine dernière, ces habillements se vendent rapidement, dans quelques jours le choix sera limité. Les prix sont excessivement bas.

Pour les blouses en toile, Zéphir ou Galatia à partir de 25c à \$1.00. Pour les costumes, à partir de 50c à \$1.50.

AU SOUBASSEMENT

Vaisselle blanche "pierre anglaise" occasion précieuse pour hôtels, maisons de pension, et personnes neublant leur maison de campagne, nous sommes à recevoir un lot considérable de vaisselle achetée dans les conditions exceptionnellement avantageuses, comme le prouve d'ailleurs la liste des prix qui suit, ces marchandises nous arrivent trop tôt, "nos travaux d'agrandissement n'étant point terminés", et trop tard pour les commandes du printemps, il ne reste qu'une alternative; les bas prix pour écouler le lot de suite.

Nous annonçons pour livraison immédiate

Service à dîner, en pierre anglaise, 101 morceaux pour \$6.10, détails;

1 doz. de tasses et sou-	2 plats couverts.
coupes.	1 plat creux.
1 doz. d'assiettes à dîner.	1 soupière.
1 " " à déjeuner.	1 théière.
1 " " à dessert.	1 sucrier.
1 " " pour pain	1 saucier.
et beurre.	1 pot à lait.
3 plats pour la viande.	1 bol.

En tout 101 morceaux pour \$6.10

Pot et bol en pierre blanche, le set.....52c
Bois à salade deux grandeurs.....9c et 11c
Grand choix d'assiettes à partir de.....33c
Tasses et soucoupes.....5c

Bouilloires à linge pour 49c

Un autre lot de ces bouilloires en fer blanc pesant, fond plat grandeur No 9 valant 85c pour.....49c

Dupuis Freres,

Le Grand Magasin Départemental de l'est

1571 à 1589 Rue STE-CATHERINE

EN VILLE.

LE CANADA

IMPRIMERIE ET PUBLICATION

La Cie de Publication du Canada

(A responsabilité limitée)

CODFROY LANGLOIS, Directeur-Gérant

Bureaux: 75 Rue St-Jacques

ABONNEMENT:

EDITION QUOTIDIENNE: \$3.00 par année

EDITION QUOTIDIENNE: \$1.50 pour six mois

EDITION QUOTIDIENNE: \$1.00 par semaine

EDITION QUOTIDIENNE: \$0.50 par jour

Montreal - Livraison à domicile \$4.00 par an

TELEPHONES

Bureau d'administration, Main 3208

Bureau de rédaction, Main 801

Bureau à Toronto:

TEMPLE BUILDING

E. L. RUDDY, Representant

Telephone: Main 3058

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

du Canada, chez nos agents locaux et à nos

bureaux.

LE CANADA

75 Rue St-Jacques, Montreal



MENUS FAITS

Mme Honoré Mercier

Mme Honoré Mercier, de la société lé-

gale Piché et Mercier, est allée à Otta-

wa pour affaires professionnelles.

Chic mariage à Chicoutimi

M. J. P. Plante, comptable de la

Banque Nationale, a épousé Mlle Alice

Tessier, fille de M. David Tessier, an-

cien maître de Chicoutimi. C'est M. le

grand vicar Belay qui a béni le ma-

riage.

Les témoins étaient MM. Honoré Pe-

tit, M.P.E., et le Dr Savard, honoraire

de Chicoutimi.

Les nouveaux époux ont fait leur

voyage de noces à Québec et Montreal.

Un chèque de \$700

Le secrétaire de la commission de po-

lice, M. John Barry, accuse réception

d'une lettre de M. Ross, de la compa-

gnie des tramways, remerciant la po-

lice de Montreal de l'aide qu'elle a pré-

stée dans les troubles récents durant la

grève. Un chèque de \$700 accompagne

cette lettre. Cette somme est destinée

au fonds de secours de la police mu-

nicipale.

Monoraillement acquitté

MM. A. Labelle, A. Gingras, M. Pré-

vost et Jos. Moreau ont été honora-

blement acquittés, hier matin, de l'ac-

cusation d'intimidation.

Four New-York

— M. A. Sauvè, de la "Canadian Com-

posing Coy" est allé à New-York pour

affaires concernant la compagnie dont

il est employé.

La sécheresse

La grande sécheresse qui dure depuis

plus de deux mois, a eu pour effet de

faire baisser de treize pouces le niveau

du fleuve.

Le 30 mai 1902, l'échelle d'étiage

marquait 31 pieds 10 pouces; elle n'en

marque aujourd'hui que 30 pieds et 9

pouces.

Mort subite

Vers dix heures, mardi matin, M.

Théophile Archambault, de Chicago,

est mort subitement, au No 457 de la

rue Sanguinet.

Le défunct qui souffrait d'une angine

de poitrine, depuis dix ans, était en

promenade chez son frère, pour régler

quelques questions de famille.

Pour les incendies

St-Henri, 3. Le Comité de secours

s'est réuni, hier soir, et on a déci-

dé de commencer à distribuer de l'ar-

gent. Il sera d'abord alloué \$20 aux

propriétaires pour leur permettre de

commencer à reconstruire des logis

temporaires; les locataires, eux, re-

cevront pour le présent un chèque de

\$10 chacun, pour subvenir aux besoins

les plus pressants.

On n'a encore rien décidé, au conseil

de ville, quant à l'expropriation de ter-

rains pour servir de coupe-feu.

Renvoi en masse

La compagnie des tramways a congé-

dié, mardi, environ une centaine de ses

vieux employés ayant pris une part ac-

tive à la dernière grève.

Bambins précoques

Les détectives Sloan et McLaughlin

ont opéré l'arrestation hier, de trois

jeunes bambins qui font partie d'une

bande de précoques cambrioleurs dont

la spécialité est d'enfoncer les résiden-

ces privées de l'ouest de notre ville. Ils

ont ainsi ravagé les demeures suivantes:

J. McD. Haines, 303 Bishop; Th. L.

Paton, 272 Bishop; O. Evans, 31 Bis-

hop; T. Brosson, 41 MacKay; Doc-

tor Sherris, 919 Dorchester; Thomas

Jordan, 1139 Dorchester; T. Murray, 5

avenue Lorne; H. B. Matthews, 56

Tupper; W. S. Marsouin, 1 avenue

Seymour; William Stanway, 64 Mc-

Tavish; et C. W. Meyers, 164 rue

Mane.

Une foule d'objets volés ont heureuse-

ment été retrouvés par les détectives.

Les jeunes prisonniers ont comparu

devant le magistrat Lafontaine et ont

été écroués en attendant l'arrestation

de leurs complices.

Les prisonniers se nomment: James

Martin et James Latta, domiciliés

sous deux sur la rue David, et Joseph

Abraham de la rue St-George.

Les mêmes détectives viennent encore

d'opérer l'arrestation de John Foley,

complice dans les vols mentionnés

plus haut. Foley seable décidé à faire

des aveux, ce qui facilitera de beau-

coup l'arrestation des autres coupab-

les.

Aux Hopitaux

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame

a été appelée, hier matin, à la gare

Viger pour y recueillir un nommé Ma-

ximilien Desormeau, de St-Martin, blessé

gravement en travaillant au char-

gement d'un wagon à cette dernière lo-

calité. Desormeau a une jambe frac-

turée et souffre de plusieurs lésions in-

terneuses d'une nature dangereuse et

est transporté à l'hôpital Notre-Dame

où l'on craint qu'il ait fracture compli-

quée au bras.

— La jeune Latrille, âgée de 15 ans,

demeurant rue Champlain, a été gra-

vement blessée hier matin, en se la-

ciant à bas d'une voiture, sur la rue

Sherbrooke. Le cheval qui conduisait

Latrille avait pris le mors aux dents

et effrayé, ce dernier se précipita sur

le trottoir où il s'infligea des blessures

qui mettent ses jours en danger.

Les ambulanciers du même hôpital

ont aussi répondu à une fausse alarme,

L'ÉCHEVIN CHAUSSE A LA REDACTION PENIBLE

Il ne lira ses remerciements à M. A. Car-

negie, "re" la bibliothèque, qu'à la

prochaine séance

IL AFFICHE UN J'M'ENFICHISME SUR UNE QUESTION DE

LEGALITÉ, QUI ÉTONNE L'ÉCHEVIN MARTINEAU

LE 24 JUIN SERA FÊTE CIVIQUE—LE NOUVEAU REGLE-

MENT CONCERNANT LE PAIN

Les compagnies d'assurances devraient diminuer leurs taux à

Montreal—A propos du Terminal

Le Conseil de Ville a expédié hier

après-midi, tant l'ordre du jour qui

contenait 38 numéros et a mérité les

félicitations du maire. "Encore deux

ou trois séances comme celle-ci, dit ce

dernier, et nous aurons terminé la be-

sogne de l'année, alors que nous pour-

rions prendre nos vacances."

Avant de commencer l'ordre du jour,

l'échevin Martineau fit remarquer que

les évaluateurs allaient commencer

leur besogne dans le quartier St-Denis.

Il demanda que ces derniers s'en ti-

nissent à leur devoir, sans se laisser in-

fluencer dans le cas de la "Montreal

Water & Power," cette compagnie

ayant l'habitude de préparer elle-même

son rôle d'évaluation. Si la compa-

gnie à des plaintes à faire, elle agira

comme tous les contribuables. L'éche-

vin Martineau obtint que cette im-

Les assurances et le feu

L'échevin Robertson reçut une dé-

pêche hier, apprenant qu'un incendie con-

sidérable venait de se déclarer à Hall

et que les services des pompiers de

Montreal étaient requis.

L'échevin Lebeuf dit qu'il ne voulait

pas s'opposer à la demande, mais qu'il

constatait que les pompiers de Mont-

real rendaient de grands services aux

compagnies d'assurance, en protégeant

d'autres villes dans un rayon de plus

de 100 milles, et que d'un autre côté,

ces compagnies d'assurance ne dimi-

nuaient pas du tout leurs taux à

Montreal. Elles semblent au contraire,

vouloir les augmenter.

La question du Terminal

Le maire dit qu'avant de mettre à

l'étude le règlement pour amender le

No 274, il est bon de savoir comment

la compagnie a exécuté son contrat

actuel.

Le président des finances: "Dans

un journal du soir, on me fait dire

que j'ai consenti de consentir avec M.

Ethier au renouvellement de la char-

te du Chateauguay-Nord. Je n'ai for-

mellement cette assertion."

Le maire: "Je suis prêt à jurer

que M. Ethier m'a dit qu'il avait

amendé la clause de façon à satisfai-

re chaque membre de la délégation de

Montreal. En tout cas, je n'ai jamais

été consulté."

Chez les artistes

Ceux qui nous restent et ou nous

pourront les retrouver

Nous apprenons que M. Fernand

Dhavyrol est réengagé aux Nouveautés

pour la saison prochaine. Nous n'a-

vons qu'à féliciter la direction des

Nouveautés d'avoir pensé à s'assurer

les services de cet artiste éminent que

le monde a applaudi sans réserve, pen-

dant la dernière saison. Nous sommes

également heureux d'annoncer à nos

lecteurs que MM. Darcy et Kélan, ainsi

que Mme Jeannin ont été réengagés

aux Nouveautés.

MM. Guiraud et Harman viennent

d'être engagés au théâtre National,

pour la saison prochaine. C'est encore

une excellente acquisition que M. Geo.

Gauvreau vient de faire là.

Nous pourrions risquer quelques in-

dulgences au sujet des migrations

probables de quelques autres artistes,

mais nous craignons d'entraver leurs

engagements encore à conclure.

Ainsi, on dit que Mlle Jarré et Mme

Fouquet-Vérane..... Chut!

Feu M. E. A. Généreux

C'est une figure bien connue qui

disparaît

LE DÉFUNT LAISSE UNE FORTUNE CON-

SIDÉRABLE

La mort vient de nous enlever un

des plus vieux citoyens de Montreal,

E. A. Généreux, qui a joué un rôle pré-

pondant dans les finances et dans

la politique municipale de notre ville.

M. E. A. Généreux est né le 13 juil-

let 1821, à Berthierville. En 1833, il

s'est établi à Montreal, puis fut employé

dans la maison Masson & Brûler,

puis chez J. B. Beaudry, et devint suc-

cessivement associé à la maison de

commerce Thomas Thibaut & Cie,

qui s'intitula dès lors Thomas Thibau-

deau, Généreux & Cie.

Le défunt s'est retiré des affaires

depuis bientôt 30 ans, et a, depuis, con-

servé tous ses loisirs à des œuvres de

bienfaisance et patriotiques. Il fut

l'un des fondateurs de l'hôpital Notre-

Dame, et nous pouvons affirmer que

cette institution vient de perdre un de

ses bienfaiteurs les plus efficaces.

A deux reprises différentes ses con-

citoyens l'élurent par acclamation

échevin pour le quartier Centre.

En 1853, M. Généreux épousa Mlle

Marie Sophie Perrault, qui lui survit.

Il laisse de lui quatre enfants: MM.

Flavien Généreux, avocat; Joseph Gé-

néreux, mesdames L. Fréchet et J.

Cormier.

Le défunt laisse une fortune consi-

dérable, qui se chiffre dans les \$100,000.

Carnet du Reporter

Gymnastique

Le club de chasse à courre canadien

a pratiquement décidé de donner une

grande fête d'été, qui aura lieu, vers

la fin du mois. Presque tous les in-

teresses ont donné leur assentiment. Ce-

te fête promet d'être celle qui eut

lieu l'an dernier, au Parc Mascotte.

Cambrioleurs à l'œuvre

L'établissement de MM. Teller et

Teller, électriciens, No 714 de la rue

Craig, a été visité à deux reprises par

des cambrioleurs, depuis deux jours.

Ces derniers s'étaient introduits dans

la boutique par le soupirail de la rue,

et s'emparèrent de tout ce qu'ils purent

transporter. En sortant ils trouvèrent

la clef dans la serrure de la porte.

C'est avec cette clef qu'ils purent de

nouveau s'introduire le lendemain dans

TEMPERATURE

Beau et chaud

Aurora, météorologique, Toronto, 3.
Il a fait beau et chaud par tout le Canada, excepté les Territoires et le nord de la Colombie Anglaise. On croit qu'il pleuvra avant longtemps.
Température minima et maxima pour Montréal: 10-78.
Probabilités:
Beau et chaud.

NAISSANCES
MARIAGES
DÉCÈS

Nous publions les avis de naissances, mariages et décès au taux de 25 centes par insertion.

LE "CANADA"

Le "Canada" a pris possession des bureaux occupés jusqu'ici par le "Journal" au No. 75 rue St-Jacques.

Rédaction de nuit

Main 801, c'est le numéro qu'il faut demander pour communiquer, le soir, avec nos bureaux de rédaction.

Depuis qu'il a perdu le portefeuille

M. Tarte continue à jouer la comédie. Dans la "Patrie" d'hier, il attribue la crise qui s'est produite à la Bourse, au fait que le gouvernement Laurier n'a pas élevé le niveau du tarif.

M. Tarte pourrait-il nous dire pour quelle raison, dans la République américaine, où le tarif est si élevé, l'on passe par des crises de Bourse, tous les trois mois, tous les six mois, — crises plus graves que celle qui vient de se produire à Montréal et à Toronto.

A toutes les Bourses du monde, il y a des hausses et des baisses.

Autrement, ça ne serait pas de la Bourse.

Mais pour M. Tarte, pour l'Homme, quand les valeurs sont à la baisse c'est la faute du ministère.

Quand il avait un portefeuille, le gouvernement Laurier n'était jamais en faute.

Mais depuis qu'il n'a plus de portefeuille, le gouvernement Laurier est le grand coupable.

C'était un si beau portefeuille !

A propos de népotisme

M. Tarte se permet de parler quelquefois de népotisme.

Où, est-il un homme qui ait jamais donné autant que lui des confitures aux siens ?

M. Tarte vous habitez une maison de verre : ne jetez pas de pierres chez les voisins.

Le Canada Atlantique

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 3. — La semaine prochaine, le Canada Atlantique aura un nouveau convoi entre Montréal et Ottawa. Ce convoi quittera Montréal à 7 hrs. a. m., arrivant à Ottawa à 10 hrs. a. m., et Ottawa à 6.35 hrs. p. m., arrivant à Montréal à 9.35 hrs. p. m.

La future métropole du Canada

Le "Times" de Londres publie un article très flatteur sur l'immigration actuelle qui se dirige vers l'ouest canadien et prédit que Winnipeg sera la future métropole du Canada.

L'aciérie de Sydney

M. Shields, ancien gérant de la Dominion Iron & Steel Co., maintenant gérant des aciéries du Sault Ste-Marie, a déclaré que la fabrication de l'acier aux usines de Sydney offre de belles perspectives pour la saison prochaine.

Frappez, Messieurs !

La "Westminster Gazette" publie un long article où l'auteur attaque la politique du gouvernement fédéral au sujet de l'imposition par celui-ci d'une surtaxe sur les importations allemandes.

OÙ ALLER CE SOIR

Théâtre National — 2.15 et 8.15 — "La Mulâtresse"
Académie — 2.15 h. — "When Knighthood was in Flower"
Théâtre Français — 8.15 — "The Prince and the Sword"
Proctor — 2.15, 8.15 — "Dr Jekyll and Mr. Hyde"
Opéra-Comique — 8.15 — "La Marseillaise de Charley"
Théâtre Royal — 2.15, 8.15 — "The Innocent Burlesques"
Paro Schner — 3h, 8h — Spectacles de la Saison d'été

DES FEUX DANS TOUS LES COINS DE LA PROVINCE

(Suite de la 1ère page)

Tout le monde est sur pied. Les scènes les plus typiques se produisent. Les habitants sortent leurs effets dans les rues pour les sauver d'une destruction menaçante.

Les banques de Québec, d'Ottawa, le presbytère, l'église protestante sont détruits.

Les pompiers de Trois-Rivières sont ici et font des prodiges de valeur et d'adresse.

L'église catholique est menacée et les principaux édifices.

Le ciel est obscurci par la fumée et on ne voit pas à 10 pas devant soi.

Le vent est assez calme. La moindre bourrasque de vent amènerait la destruction complète de la ville.

PLUS TARD. — Les communications téléphoniques et télégraphiques avec Shawinigan sont interrompues.

Le feu continue ses ravages.

A Terrebonne

Terrebonne, 3. — Le feu fait rage tout autour de la ville. On a réussi à sauver les habitations, mais plusieurs granges ont été incendiées.

Des Montréalais, qui ont ici des résidences d'été sont arrivés pour surveiller les progrès du feu.

PLUS TARD. — Le feu a cessé. Les dommages sont considérables. Plusieurs granges et quantité de clôtures sont brûlées.

A Hull

Ottawa, 3. — La ville de Hull a failli être victime cet après-midi, d'un autre grand incendie et ce n'est que grâce à l'énergie de ses citoyens que le feu qui avait éclaté près du lac Minnow a pu être réprimé dans une circonférence assez limitée. Il y avait un fort vent du nord et si on n'avait démolé certaines maisons en bois sur le chemin de l'incendie, une grande partie de la ville aurait été consumée. Le feu a commencé à l'hôtel tenu par Joseph Boucher à l'angle des rues St-Charles et Chaudière à côté même de l'endroit où a commencé le grand incendie du 28 Avril 1900. Vingt-quatre habitations de pauvres gens ont été détruites par le feu d'aujourd'hui et on porte les dommages à \$10,000. Toutes les constructions étaient en bois et le feu a eu beau jeu. Il a fait le tour du Lac. Mgr Duhamel était sur les lieux et a donné conseil à ses diocésains éprouvés. La brigade de Hull et les citoyens ont déployé une grande somme d'énergie et de travail. On a demandé du secours de Montréal, mais la demande a été retirée quand on était sûr de contrôler les flammes. Tout a duré une couple d'heures. Une foule s'est portée sur la côte en arrière du parlement pour assister au spectacle.

A six heures le feu est éteint. Mais la ville est enveloppée de fumée.

A St-Martin et à Terrebonne

Une dépêche téléphonique reçue dans la soirée de Ahuntsic nous apprend que le feu dévastait les forêts aux environs de St-Martin et le bois des coteaux à Terrebonne. Il nous a été impossible d'avoir d'autres nouvelles, plus précises.

A Ste-Scholastique

(Spécial au "Canada")

Dans la soirée, la rumeur circulait dans la rue que le village de Ste-Scholastique était aussi la proie des flammes, que la prison avait été consumée avec nombre d'autres demeures. Et on disait que cet incendie était le plus désastreux qui ne se fut vu depuis bien longtemps.

Vu la persistance que prenaient ces rumeurs nous avons pris les informations nécessaires et nous avons appris par une dépêche de notre représentant, que la vérité en tout cela était que le feu ravageait les bois du "Domaine", ainsi que du rang de Ste-Marie. Nous n'avons pas appris que des demeures avaient été détruites. Toutefois elles sont en danger et s'il ne pleut d'ici à quelques jours, il se produira sûrement un grand désastre.

Le feu au Nouveau-Brunswick

St-Jean, N. B., 3. — Un message téléphonique nous apprend que le village de Briggs Corner, dans le comté Queen a été complètement rasé par un incendie cette après-midi. Parmi les constructions détruites, se trouvait une vaste scierie, un magasin général, l'habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Le feu au Lac St-Jean — Tous les bois incendiés — Des maisons et des granges détruites

Québec, 3. — Les feux de forêts font rage tout le long de la voie ferrée du lac St-Jean.

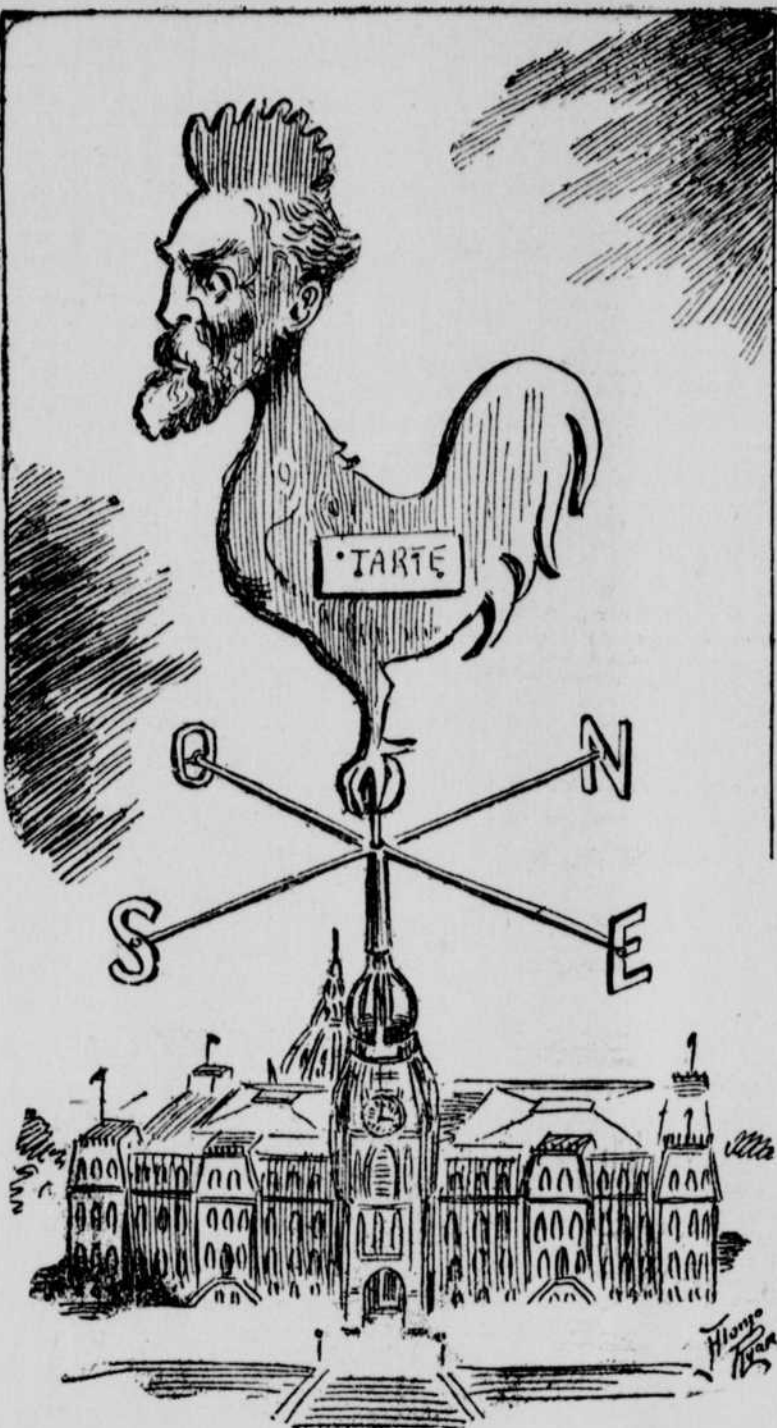
Tout le village de Perthuis est en feu. Le moulin, appartenant à M. Herald Kennedy de Québec, la habitation du gérant, 4 granges, trois entrepôts appartenant à une compagnie importante de cette ville, ceux de MM. Sayre et Holly. Cette compagnie perd environ \$30,000 ou \$40,000 en bois scié et les assurances ne s'élèvent qu'à \$12,000. Il y a une foule d'autres maisons détruites et les incendies auront probablement à supporter une perte sèche, n'ayant pas d'assurance.

Ce Nom

Holland
Représente ce qu'il y a de MEILLEUR en PÂTISSERIES

Et c'est une garantie que les prix sont raisonnables — l'assortiment le plus considérable — le plus beau choix au Canada.

La Cie G. A. HOLLAND & FILS, 2411-2413, Rue Ste-Catherine



La grande girouette de notre époque

Lâche assaut

Une vieille femme brutalement attaquée

Vers 1 heure ce matin, le constable qui était en faction rue St-Paul, entendit en passant vis-à-vis l'entrée de l'ancien hôtel Rasco, les gémissements d'une pauvre femme qui venait d'être brutalement assaillie par un jeune homme.

Madame Modeste Piché, femme de journée, demeurant au No 4 de la rue Ste-Elisabeth, est âgée de 52 ans.

Hier soir, elle voulut se rendre chez Mme Florent, une de ses amies, qui habite au dernier étage de l'ancien hôtel Rasco.

En voulant parvenir à la chambre de son amie, Madame Piché dut monter un escalier absolument obscur; elle en avait à peine gravi quelques gradins qu'elle se trouva en face d'un jeune homme de haute taille, qui lui fit à brûle-pourpoint, des propositions qu'elle rejeta immédiatement. Elle n'avait pas formulé son refus catégorique que se précipita sur elle un individu qui se précipita sur elle sans cesse.

La malheureuse victime fut recueillie par un constable du poste central. Elle baignait dans son sang et portait sur la figure les marques des coups violents que son agresseur avait dû lui porter.

Madame Piché a reçu les premiers secours nécessaires par son état au poste central.

Les détectives sont à la recherche de la brute qui s'est rendue coupable de cet assaut.

L'inondation a Saint-Louis

Le Mississippi monte lentement

Saint-Louis, Missouri, 3. — Le Mississippi monte lentement. Il charrie des débris, des maisons de bois, des cadavres d'animaux. On n'a pas vu passer de cadavres d'hommes.

Dans Saint-Louis-Sud, plusieurs maisons ont été inondées, mais les occupants en ont enlevé leurs effets.

Du côté de l'Illinois les conditions sont plus sérieuses. A Venice, si le fleuve monte encore d'un pied, la ville sera inondée et les pertes seront énormes.

Les riverains sont avertis et on croit que tous ceux qui courent quelque danger se sont enfuis.

A la frontière entre religieux et gens d'armes : L'année dernière, mon révérend, nous sommes pas moins à plaindre l'un de l'autre de devoir obéir à cette loi.

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce a eu une réunion hier après-midi. Il ne s'est absolument rien passé. On n'a fait que lire le rapport des travaux du mois. Et à 3 hrs 1/2 le président a lu la séance.

A la Bourse

La situation s'améliore

LE CHIFFRE DES PERTES

Hier nous annoncions à nos lecteurs l'événement sensationnel qui est arrivé à la Bourse d'aujourd'hui.

Aujourd'hui nous pouvons leur annoncer que la situation s'est beaucoup améliorée que tout danger de nouvelle panique est passé. Beaucoup d'hommes d'affaires de Montréal croient que le marché va continuer de prendre du mieux. Bien des gens sont bien curieux de connaître le chiffre des pertes subies ces jours derniers. Eh bien, d'après les calculs faits par des hommes d'affaires ce chiffre serait à peu près de \$75,000,000. Ceci comprend les pertes éprouvées tant sur les valeurs canadiennes que sur les valeurs américaines.

La baisse sur le Pacifique représente une perte de \$5,000,000 et celle du Twin City équivaut à \$5,000,000; il peut s'être perdu \$10,000,000 sur le Dominion Coal et \$2,000,000 à \$3,000,000 sur une douzaine d'autres valeurs.

A LONDRES

La nouvelle de la faillite Ames a causé une vive émotion dans les cercles financiers de Londres. Mais généralement on dit que ceci n'est que passager et qu'il est regrettable qu'on se soit attaqué à des valeurs comme celles du Pacifique.

A TORONTO

L'honorable Geo. A. Cox, a publié hier à Toronto un rapport sur la situation financière de Ames et Cie. Il attribue la déconfiture de cette maison à la baisse continuelle des valeurs. Les merveilleux titres qui se trouvaient sur les marchés de New-York, Montréal et Toronto ont éprouvé une baisse continuelle depuis plusieurs mois; alors la maison Ames étant porteuse d'une grande partie de ces valeurs devait nécessairement être gravement affectée par leur baisse. Outre les valeurs canadiennes qu'elle détenait la maison Ames possédait aussi plusieurs des titres américains qui ont baissé.

Les banques qui ont avancé de l'argent sur ces valeurs ont eu leurs marges couvertes et n'ont rien perdu.

Enfin après avoir expliqué et passé en revue tous les faits de cet événement financier, M. Cox termine en disant qu'il sera possible de reconquérir bientôt les positions perdues.

Roumains et Américains

Deux ministres mettent la Roumanie en garde contre le capital américain

Bucharest, Roumanie, 3. — Les libéraux se sont assemblés aujourd'hui et deux ministres, MM. Stourdza et Costinesco, ont parlé énergiquement contre les Américains. Ces gens impopulaires, ont-ils dit, ne devraient pas pouvoir mettre la main sur les champs pétrolifères de la Roumanie et tous les vrais Roumains devraient refuser de s'aboucher avec les experts américains. Le capital anglais et continental est abondant et prêt à aider au développement de l'industrie roumaine du pétrole.

Mouvement diplomatique

Changement dans les nonciatures vaticanes

UN NONCE EN ANGLETERRE

Rome, 3. — L'élevation des nonces de Vienne et de Lisbonne au cardinalat sera le signal d'un mouvement diplomatique. On dit que Mgr Merry del Val sera nommé nonce à Vienne. Mgr Macchi, nonce à Munich, ira à Lisbonne. Mgr Montagnini sera nommé premier secrétaire à la nonciature de Paris et Mgr Gasparri ira à Munich. Mgr Granito, prince de Belmonte, quittera la nonciature de Bruxelles pour aller en mission en Angleterre. Mgr Lorenzelli restera à Paris.

Echos de Québec

(Spécial au "Canada")

— Deux Québécois, M. J. Jobin et son fils Frank, de la rue St-Valier, partent pour un long voyage en bicyclette. Voici l'itinéraire : Québec, Trois-Rivières, Sorel, Chambly, St-Jean, Rouées Point, Plattsburg, Longport, le lac Champlain, Whitehall, Saratoga, Troy, Albany, New-York et au retour Boston; ils visiteront le Massachusetts, le Vermont et Montréal.

— L'hon. Gédéon Guimet, conseiller législatif, a eu aujourd'hui 80 ans.

— Un jeune homme du nom de Ed. Caste, âgé de 18 ans, est parti avec le cirque pan-américain. Il a été vu avec un paquet sous le bras se dirigeant vers les Plaines, lundi après-midi. Son père, M. Caste, jardinier des serres de Silley, est parti pour Trois-Rivières dans l'espérance d'y retrouver son enfant.

— Hier matin, à 7 heures, M. Henri Lemieux, le plus jeune des fils de feu M. Narcisse Lemieux, conduisait à l'autel, Mademoiselle Pauline Charlebois, fille cadette de M. J. A. Charlebois, N. P., de cette ville.

— Hier après-midi, au moment où on était à poser le câble du câble Hardy entre les deux rives des chutes Montmorency, deux hommes ont failli se noyer. L'embarcation était une si mauvaise pièce que lorsque rendu au centre de la chute elle fit eau et voilà nos deux bons hommes, dans le fleuve. Ils se mirent résolument à nager s'encomrant l'un et l'autre et en fin de compte furent assez heureux pour atteindre la rive.

— Hier après-midi, un débardeur du nom de Ned. Mulcair, a échappé à un accident très sérieux pendant qu'il travaillait à bord du steamer "Ovidia" à l'anse Silley. Pendant qu'ils se trouvaient près de l'une des écluses il a été heurté à la jambe par un billot que l'on chargeait à bord. Le choc le précipita dans l'écluse à une profondeur de vingt-cinq pieds. Ses compagnons de travail accoururent et furent assez heureux de le trouver sans blessures graves. Avec quelques jours de repos on espère qu'il pourra reprendre son ouvrage comme auparavant.

M. Pelletan à l'exposition des chiens : ne sont pas des barbelés.

— Pourquoi donc, monsieur le ministre ? ne sont-ils pas des barbelés ?

— Ils ne sont même pas croûtes !

LES TAPIS

sont notre spécialité et nous les tenons de telle manière à satisfaire nos clients. Voyez nos nouveaux dessins et constatez nos bas prix pour couvertures de plancher, Stores de châssis, Dentelle, Draperies, Couchettes, articles de literie et matelas.

THOMAS LIGGET, Edifice Empire, 2474, 2476 RUE STE-CATHERINE

SECOURS AUX INCENDIÉS

Nous sympathisons avec les victimes des feux récents et leur offrons de les fournir de ferronneries de construction au plus bas prix possible.

Demandez nos quotations.

The Elbowagh Co.
NOTRE DAME & SEIGNEURS.

2543-2553 Rue Notre-Dame
292-300 " Seigneurs.

MONTREAL.

The Lachine Rapids Hydraulic & Land Co
Standard Light & Power Co
Citizens Light & Power Co

AVIS AUX CLIENTS ET AU PUBLIC EN GENERAL

Le et après Lundi le 1er Juin 1903, les affaires des compagnies ci-dessus mentionnées pour paiements de comptes, contrats, etc., seront transignées au bureau de

The Montreal Light, Heat & Power Co.

EDIFICE NEW-YORK LIFE

48-1234.5

PLACE D'ARMES

Ciments Portland

Les Meilleures Marques,

Dyckerhoff, Alsen's, Condor, Hemmoor, White Cross.

BELLHOUSE, DILLON & CO,

Rue St-Nicholas, Montréal.

Bâtisse Coristine 202-203.

CARSON BROS.

Gérants d'assurance pour la Province de Québec pour la COMPAGNIE D'ASSURANCE D'OTTAWA CONTRE LE FEU et la COMPAGNIE D'ASSURANCE EQUITY CONTRE LE FEU

BUREAUX : — Edifice Royal, Place d'Armes, Montréal.
TAUX PEU ELEVÉS
On demande des agents recommandables dans toutes les parties de la Province de Québec.
10-J-8100

PROMPTS REGLEMENTS

J.-B. PAUZE & Cie
PEINTURE. DECORATION.

ATELIER : 216 Rue St-André. BUREAU : 70 Rue St-Jacques.

BELL TEL. EST 1994. BELL TEL. MAIN 2951.

Le Maine est en feu

On craint que toutes les forêts n'y passent

Portland